



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-109**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130918-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PRESTATIONS DE CONSERVATION EXTERNALISEE ET TRANSPORT D'OEUVRES D'ART
PRECIEUSES ET D'OBJETS - PROTOCOLES TRANSACTIONNELS**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Patrimoine et Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 1.5

Transactions /protocole d accord transactionnel

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard, M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATIONS DE CONSERVATION EXTERNALISEE ET TRANSPORT D'OEUVRES D'ART PRECIEUSES ET D'OBJETS - PROTOCOLES TRANSACTIONNELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2014, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la Société AGET et à la Société BOVIS les marchés de prestation de conservation externalisée et transport d'œuvres d'art précieuses et d'objets.

- Le lot 1 : Prestation de conservation externalisée et transport d'œuvres d'art précieuses et d'objets dans un site présentant des conditions climatiques spécifiques avait été attribué à la Société AGET – P 14-017 – notifié le 1^{er} août 2014.

- Le lot 2 : Prestation de conservation externalisée et transport d'œuvres d'art précieuses et d'objets dans un site ne présentant pas des conditions climatiques spécifiques avait été attribué à la Société BOVIS – P 14-018 – notifié le 1^{er} août 2014.

Ces lots sont des marchés à bons de commande passés en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics alors applicable avec pour le lot 1 un montant minimum annuel de 35 000 € H.T et un montant maximum annuel de 100 000 € H.T et pour le lot 2 pas de montant minimum annuel mais un montant maximum annuel de 100 000 € H.T. Les prestations sont rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix unitaire, appliqués aux quantités réellement exécutées.

La durée de chacun des marchés a été conclue pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa notification, soit le 1 août 2014. Les marchés ont été reconduits de manière expresse par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 5 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2020.

La reconduction contractuelle a ainsi été effectuée alors que le montant maximum pour une année de chaque marché fixé à 100 000 euros HT était atteint.

Ce montant représentant le seuil au-delà duquel aucune commande ne pouvait plus être adressée au prestataire ni exécutée par lui, la poursuite de l'exécution des prestations était en l'espèce subordonnée à la conclusion d'un avenant en application de l'article 118 du code des marchés publics alors en application.

Mais aux cas d'espèce, aucun avenant n'étant économiquement envisageable, le marché ne pouvait plus être utilisé pour régler les factures en attente dès sa troisième annuité, quand bien même la durée totale de validité du contrat n'était pas encore expirée.

En ce qui concerne le Lot 1

En début de la période de reconduction n° 3, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, la Ville a reçu du titulaire du Lot 1 trois factures correspondant à des prestations portant sur plusieurs mois et se chevauchant sur deux périodes annuelles différentes, la période n° 2 (du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016) et la période n° 3, lesquelles auraient dû être rejetées et scindées par période.

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
2016.0480 Estienne de Saint Jean	Juillet et Août 2016	622,94 184,92*	124,59 0,00	932,45
2016.0490 Tapisseries	Sept. 2015 à août 2016	8 520,00 14 550,11*	1 704,00 0,00	24 774,11
2016.0556 Madeleine	Juillet, Août et Sept. 2016	3 375,00 10 429,38*	675,00 0,00	14 479,38

* *montant non taxable (assurance)*

Elles ont été mandatées en l'état sur la période n° 3, ayant pour conséquence le règlement d'un montant total de 28 002,18 € TTC relevant de la période n° 2, indûment imputé sur la période n° 3 et décomposé comme suit :

- Estienne de Saint Jean – mois de juillet 2016 – montant de 466,22 € TTC ;
- Tapisseries – mois de septembre 2015 à juillet 2016 – montant de 22 709,50 € TTC ;
- Madeleine – mois de juillet 2016 – montant de 4 826,46 € TTC.

En cours de période n° 3, la facture 2017.0144 du 30/03/2017 relative au 1^{er} trimestre 2017 pour Estienne de Saint Jean a été mandatée, alors même que le justificatif n'était pas concordant.

L'erreur a été relevée lors de la facturation du 2ème trimestre 2017, laquelle a été rejetée et a donné lieu à de nouvelles factures mensuelles d'un montant de 612,78 € TTC.

La ville a donc réglé un montant de 6 641,37 € TTC au lieu de 1 838,34 € TTC (correspondant à 612,78 € TTC x 3).

Il ressort un trop perçu par la Société AGET de 4 803,03 €.

Il découle de ce qui précède un dépassement du seuil du marché pour le lot 1 qu'il n'est pas possible de mandater sur le montant dudit marché, celui-ci étant épuisé.

La seule solution qui s'offre par conséquent à la ville, afin de pouvoir régler à la société titulaire les prestations exécutées, est de mettre en place un protocole transactionnel, dans le cadre de l'exécution financière de la période de reconduction n° 3.

Un tel protocole n'a pas d'incidence sur la durée contractuelle du marché ni sur son montant, en ce sens qu'il ne se substitue pas à un avenant de prolongation ou d'augmentation financière du marché, devenu en l'espèce impossible à conclure.

Le protocole transactionnel n'a pour effet que de régulariser les factures en attente correspondant à des prestations dont il est assuré qu'elles ont bien été exécutées selon les caractéristiques techniques prévues au marché et pour prévenir au mieux un contentieux juridique avec les prestataires, étant précisé que la question du paiement des éventuels intérêts moratoires sera traitée ultérieurement.

Dès accomplissement des formalités habituelles en la matière, les protocoles transactionnels seront transmis au service du contrôle de légalité pour enregistrement puis notifiés aux prestataires.

Le reste à payer à la Société AGET, titulaire du lot 1, se décompose de la manière suivante :

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
2017.0649 Estienne de Saint Jean	Avril 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0650 Estienne de Saint Jean	Mai 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0651 Estienne de Saint Jean	Juin 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0652 Estienne de Saint Jean	Juillet 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0296 Musée des Tapisseries	Jan. Fév. Mars 2017	2 840,00 4 850,04*	568,00 0,00	8 258,04

2017.0297	Avr. Mai Juin	2 840,00	568,00	
Musée des Tapisseries	2017	4 850,04*	0,00	8 258,04
2017.0694		946,67	189,33	
Musée des Tapisseries	Juillet 2017	1 616,68*	0,00	2 752,68
TOTAL		20 047,67	1 672,21	21 719,88

* *montant non taxable (assurance)*

Reste sur marché sur la période : 373,83 TTC

Reste engagé sur la période : 148 € TTC

Trop perçu : 4 803,03 € TTC

Montant total du dépassement : 16 395,02 € TTC (16 916,85 – (373,83 + 148,00))

Représentant en pourcentage du montant du marché : 13,66 %

Montant des prestations restant effectivement à la charge de la Ville : 16 916,85 € TTC

(21 719,88 – 4 803,03)

Les justificatifs sont présentés en annexe du présent rapport.

En ce qui concerne le Lot 2

Ce marché a été initialement lancé pour assurer la conservation externalisée et le transport des œuvres de l'église de la Madeleine.

Durant la période de reconduction n° 3, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, la Ville a poursuivi d'autres chantiers nécessitant le transfert impératif d'œuvres d'art et a dû régulariser la conservation des collections de décors du festival 1949-1972.

Ces opérations ont provoqué le dépassement du plafond maximum du marché pour le lot 2.

La seule solution qui s'offre par conséquent à la ville, afin de pouvoir régler à la société titulaire les prestations exécutées, est de mettre en place un protocole transactionnel, dans le cadre de l'exécution financière de la période de reconduction n° 3.

Le reste à payer à la Société BOVIS, titulaire du lot 2, se décompose de la manière suivante :

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
17/6-95700	Juin 2017	9 062,59	1 812,52	10 875,11

17/8-96745	Juillet 2017	9 062,59	1 812,52	10 875,11
TOTAL		18 125,18	3 625,04	21 750,22

Reste sur marché : **10 732,90 € TTC**

Reste engagé sur la période : 0 € TTC

Montant total du dépassement : 11 017,32 € TTC (21 750,22 – 10 732,90)

Représentant en pourcentage du montant du marché : 9,18 %

Montant des prestations restant effectivement à la charge de la Ville : 21 750,22 € TTC

Les justificatifs sont présentés en annexe du présent rapport.

En conclusion :

Le montant total du dépassement dans le cadre du marché P 14-017, Société Léon AGET, est de : **16 395,02 € TTC** représentant 13,66 % du montant annuel du marché.

Le montant total du dépassement dans le cadre du marché P 14-018, Société BOVIS, est de : **11 017,32 € TTC** représentant 9,18 % du montant annuel du marché .

Le montant dû à la Société AGET s'élève à : 16 916,85 € TTC

Le montant dû à la Société BOVIS s'élève à : 21 750,22 € TTC

soit un montant total dû par la Ville aux prestataires de : 38 667,17 € TTC

C'est pourquoi je vous demande, mes Chers Collègues, en fonction de ce qui précède, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les projets de protocoles transactionnels joints en annexe, conclus entre la Ville d'Aix-en-Provence d'une part, et les prestataires suivants : la Société Léon AGET titulaire du marché P 14-017 pour un montant de 16 916,85 € TTC et la Société BOVIS titulaire du marché P 14-018 pour un montant de 21 750,22 € TTC d'autre part, ayant pour objet de clôturer au plan financier la période de renouvellement n° 3 du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, dans les conditions définies supra ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les protocoles transactionnels relatifs aux marchés P 14-017 et P 14-018 conclus entre la Ville d'Aix-en-Provence d'une part et les prestataires suivants : la Société Léon AGET titulaire du marché P 14-017 et la société BOVIS titulaire du marché P 14-018 d'autre part, ainsi que tout document s'y rapportant ;

- **AUTORISER** l'administration municipale à effectuer le mandatement des sommes effectivement dues au titre du renouvellement de la période n° 3 du 1 août 2016 au 31 juillet 2017, sur le budget 2018 de la Direction du Patrimoine et des Musées (imputation 324-2161-903/189) lequel présente les disponibilités suffisantes pour un montant global de 38 667,17 € TTC (16 916,85 € TTC + 21 750,22 € TTC).

- **AUTORISER** le comptable public à payer la somme de 16 916,85 € TTC à la Société Léon AGET et la somme de 21 750,22 € TTC à la Société BOVIS.

DL.2018-109 - PRESTATIONS DE CONSERVATION EXTERNALISEE ET TRANSPORT
D'OEUVRES D'ART PRECIEUSES ET D'OBJETS - PROTOCOLES TRANSACTIONNELS-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉON AGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briançon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 www.aget.org

210
 Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

Expéditeur : MUSEE ESTIENNE ST JEAN-13100

Destinataire :

Désignation : DEPOT DES OEUVRES LOT 1 ET LOT 2
 JUILLET ET AOUT

Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I.16.6550	010716	MARCHE P14.017	2016.0480	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

JUILLET 2016 MISE A DISPOSITION D ESPACE LOT 1 9.47M ² *20euro Assurance Dépôt 92300.00*0.975%/12	189.40	74.99
MISE A DISPOSITION D ESPACE LOT 2 12.21M ² *10euro Assurance Dépôt 21500.00*0.975%/12	122.07	17.47
AOUT 2016 MISE A DISPOSITION D ESPACE LOT 1 Assurance Dépôt	189.40	74.99
MISE A DISPOSITION D ESPACE LOT 2 Assurance Dépôt	122.07	17.47

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

This Invoice must be paid to :
S.M.C - FRANCE
 CREDIT DU NORD GROUP
 Branch: MARSEILLE NORD ENTR
 BIC: SMCTFR2A
 Routing Bic: NORDFRPP
 Beneficiary: LEON AGET SAS
 IBAN: FR7630077048812100150020074

Guillaume Pianazzi
[Signature]

Facture 2016-2022
 16-240-06554
 Imputation: 160 (324-2161-503)
 BE: 8007631
 nomenclature 62 01 01 000
 marche 516 - P14017
 tien 12758

Mandat 15874
 Bord 2393
 payé le 11/10/2016

et à payer = 6116.47 France
 VA / VAT Nber FR

V.A. acquittée sur débit.
 Les factures sont payables à réception.
 Sur conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES DETAIL FACTURATION	TOTAL H.T.	622.94	184.92
	T.V.A. %	20.00	124.59
NET A PAYER €			932.45



numéro d'inventaire	Domaine	Désignation du bien	matière ou matériaux	Mesures : Hauteur en cm	époque, datation	état	L	ep	H	Poids	Cbm	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	VAL ASS	Local*	FAC GM LOT 1	FAC ASS LOT 1	FAC GM LOT 2	FAC ASS LOT 2
1	78.M.518 Moblier	Fauteuil à la Reine style Louis XV en bois peint en gris couvert de velours bleu ; supports d'accotoirs en coup de fouet et en retrait ; feuille d'acanthe au sommet du dossier ; pieds cambrés terminés par un dé, console d'accotoir en coup de fouet	Bois, velours	H : 94 La : 64 P : 56	XIXe	Moyen : anciennes traces d'attaques d'insectes xylophage s.usure important du velours de garniture	67	62	101	17	0,420	0,415	1	0,415	0,420	1 000,00 €	TC 1er étage			0,42	1000,00
2	78.M.519 Moblier	Fauteuil à la Reine style Louis XV en bois peint en gris couvert de velours bleu ; supports d'accotoirs en coup de fouet et en retrait ; feuille d'acanthe au sommet du dossier ; pieds cambrés terminés par un dé, console d'accotoir en coup de fouet	Bois, velours	H : 94 La : 64 P : 57	XIXe	Moyen : anciennes traces d'attaques d'insectes xylophage s.usure important du velours de garniture	67	62	101	17	0,420	0,415	1	0,415	0,420	1 000,00 €	TC 1er étage			0,42	1000,00
3	78.M.525 Moblier	Fauteuil Louis XV en noyer ; supports d'accotoirs en console orné ; pieds en console se terminant en volutes décor sculpté ; coquilles sur les traverses latérales, peinture et haut.	Bois, satin	H : 105,3 La : 74 P : 58,5		quelques trous d'attaques d'insectes	78	64	117	20	0,584	0,499	1	0,499	0,584	1 500,00 €	TC 1er étage			0,50	1500,00
4	78.M.526 Moblier	Fauteuil Louis XV en noyer ; supports d'accotoirs en console orné ; pieds en console se terminant en volutes décor sculpté ; coquilles sur les traverses latérales, peinture et haut.	Bois, satin	H : 105 La : 73,5 P : 58,5		Bon : quelques trous d'attaques d'insectes xylophage s(usures), affaïssement de l'assise	78	64	117	20	0,584	0,499	1	0,499	0,584	1 500,00 €	TC 1er étage			0,50	1500,00
5	78.M.528 Moblier	Berceau provençal à barreaux tournés et Fliche à couronne	Bois, métal	H : 197 La : 54,2	XIXe	Bon	136	59	130	24	1,043	0,802	1	0,802	1,043	800,00 €	TC 1er étage			0,80	800,00
6	78.M.529 Moblier	Berceau à col de cygne	Bois	H : 178 La : 116 P : 52	XIXe	Bon	125	56	105	18	0,735	0,700	1	0,700	0,735	800,00 €	TC 1er étage			0,70	800,00
7	78.M.540 Moblier	Chariot, chaise enfant à roulettes Papier peint collé sur le bois ; Porte ouvrant sur le devant ; Abattant sur le dessus	Bois	H : 83 La : 48 P : 49,5		Mauvais : à restaurer	53	53	90	15	0,253	0,281	1	0,281	0,253	1 000,00 €	TC 1er étage			0,28	1000,00
8	78.M.542 Moblier	Fauteuil Louis XIII en bois tourné Tête de griffon sur accotoirs et les accotoirs garni de tapisserie	Bois, tissu	H : 95 La : 61 P : 51		Mauvais : à restaurer	63	56	103	14	0,363	0,353	1	0,353	0,363	1 500,00 €	TC 1er étage			0,35	1500,00
9	78.M.543 Moblier	Fauteuil Louis XIII en bois tourné Tête de griffon sur le dossier et les accotoirs garni de tapisserie	Bois, tissu	H : 95 La : 61 P : 51		Mauvais : à restaurer	64	56	102	14	0,366	0,358	1	0,358	0,366	1 500,00 €	TC 1er étage			0,36	1500,00

19	2008.0.75 8	Peinture	Saint Dominique apparaissant à Saintes rose de Lima et Catherine Crucifixion avec la Vierge,	Huile sur toile	H : 206 La : 166	XVIII	Bon : restauré dans les	228	20	104	91	0,474	0,456	1	0,456	0,474	10 000,00 €	TC 4	0,46	10000,00		
20	2008.0.75 9	Peinture	Marie Madeleine, Jean et Marthe (Gêve, Guillaume)	Huile sur toile	H : 234 La : 181	XVIII	Bon	258	20	200	109	1,032	1,032	2	1,032	2,064	30 000,00 €	Coffre	1,03	30000,00		
21	2008.0.76 0	Peinture	Vierge apparaissant à des saints et des saintes de l'ordre du Carmel	Huile sur toile	H : 240 La : 190	XVIII	Bon	264	20	208	114	1,098	1,056	2	1,056	2,196	10 000,00 €	Coffre	1,06	10000,00		
22	2008.0.76 1	Peinture	Baptême du Christ par Saint Jean Baptiste (Mille)	Huile sur toile	H : 287 La : 192	XVIII	Bon	312	20	210	148	1,310	1,248	2	1,248	2,621	10 000,00 €	Coffre	1,25	10000,00		
23		Mobilier	secrétaire en acajou surmonté d'une plaque de marbre	bois, marbre	H : 148 L : 101 P : 43		Bon	108	51	158	74	0,870	1,102	2	1,102	1,741	800,00 €	TC 1er étage		1,10	800,00	
24		Mobilier	commode en acajou 3 tiroirs	bois, marbre	H : 95,5 L : 130 P : 61		Bon	136	69	105	83	0,985	0,938	1	0,938	0,985	800,00 €	TC 1er étage		0,94	800,00	
25		Mobilier	marbre		H : 81 L : 148 La : 82		Bon	146	20	74	76	0,216	0,292	1	0,292	0,216		TC 1er étage		0,29		
26		mobilier	table ancienne	bois, verre	H : 81 L : 148 La : 82		Bon	154	89	91	60	1,247	1,371	1	1,371	1,247	800,00 €	TC 1er étage		1,37	800,00	
27			paravent de la Bastide du Jas de Bouffan	huile sur toile, bois	Fermé) H : 250 L : 68 P : 19			272	36	88	111	0,862	0,979	1	0,979	0,862	5 000,00 €	Coffre	0,98	5000,00		
28	78.M.501	Mobilier	chaises dorées veloutées « tonitresses »	cuir, laine	(Dim. Plateau) H : 12 L : 270 La : 85			291	101	31	98	0,911	2,939	1	2,939	0,911	10 000,00 €	RDC	2,94	10000,00		
28		Mobilier	Chaise percée avec abattant recouvert de marron vert amovible et logement à façons sur le dossier	Bois, cuir	H : 82 / La 31 / P 50			53	36	88	9	0,168	0,191	1	0,191	0,168	1 000,00 €	TC 1er étage		0,19	1000,00	
29	78.M.502	Mobilier	Chaise percée avec abattant recouvert de marron vert amovible et logement à façons sur le dossier	Bois, cuir	H : 82 / La 31 / P 50			53	36	88	9	0,168	0,191	1	0,191	0,168	1 000,00 €	TC 1er étage		0,19	1000,00	

19,188 18,352 0,00 21,677 24,831 113 800,00 € 9,47 92300,00 12,21 21500,00

LOT 1 GM €/mois 433,54 HT
Ass €/mois 74,99 TTC
LOT 2 GM €/mois 118,54 TTC
Ass €/mois 17,47 TTC



ETABLISSEMENTS

LÉON AGÉT

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briçon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 www.aget.org
 contact@aget.org

EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

210
 Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

Expéditeur : LOT NO 1 ET LOT 2 - OEUVRES
 Destinataire :
 Désignation : MISE A DIPPOSITION D ESPACE ET
 ASSURANCE DES OEUVRES
 Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I.16.6237	310816	NATIONAL	2016.0490	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

SELON FACTURE DETAILLEE JOINTE EN ANNEXE
 MISE A DISPOSITION D ESPACE
 Assurance Dépôt

8520.00

14550.11

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

This Invoice must be paid to :
S.M.C - FRANCE
 CREDIT DU NORD GROUP
 Branch: MARSEILLE NORD ENTR
 BIC: SMCTFR2A
 Routing Bic: NORDFRPP
 Beneficiary: LEON AGET SAS
 IBAN: FR7630077048812100150020074

Ja

Mandat 189.17
Bord 2893
payé le 30/11/2016

Facture 2016-15468
 16-240-09621
 Imputation 189 (324-2161-303)
 BE x 011316
 nomenclature 62 0101 000
 marché 1619 - P14017
 tics 12758

Net à payer = 162507.51 Francs
 TVA / VAT Nber FR

T.V.A. acquittée sur débit.
 Nos factures sont payables à réception.
 Voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	8520.00	14550.11
FACTURE DETAILLEE LISTING DES OEUVRES	T.V.A. %	20.00	1704.00
NET A PAYER €			24774.11

Agence Paris : 7, Avenue du Château - F-91750 CHAMPCUEIL

S.E. ou O. (€)





Direction Musées et Patrimoine Culturel
Mairie d'Aix en Provence
Hotel de Ville

13636 Aix en Provence Cedex 1

Marseille , le 31/08/2016

Facture détaillée no 2016-0490
Marche Public P14-017

<i>Musée des Tapisseries</i>			€uro	€uro
<i>sept-15</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>oct-15</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>nov-15</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>déc-15</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>janv-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>févr-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45

Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>mars-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>avr-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>mai-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>juin-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>juil-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06
<i>août-16</i>				
Lot no 1	29,28	20	585,60	
	1136650	0,0006875		781,45
Lot no 2	12,44	10	124,40	
	627000	0,0006875		431,06



MEMBER  AMERICAN ASSOCIATION OF MUSEUMS

Total Hors Taxes
TVA 20,00%

Total T C

8520,00 **14550,11**

1704,00

euro **24774,11**

ANNEXE 2 – PRE-FACTURATION																						
CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	CBM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local°	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass	
1	1	2009.0.2	HST	130	94,80	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque de mousse de séparatio	1	176	28	134	80	0,6604	0,49	0,49	0,66			0,49	20000			
	2	2009.0.6	HST	149,4	115,00								1				Coffre	0,00	10000			
	3	2009.0.52	HST	153,7	120,00													0,00	20000			
2	4	2009.0.3	HST	172,5	130,50	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	196	23	146	86	0,6582	0,45	0,45	0,66			0,45	20000	0,45		
	5	2009.0.38	HST	178,00	146,00								1				Coffre	0,00	20000	0,00		
3	6	2009.0.51	HST	186,50	132,00	N°1 - voir descriptif CCTP. Caisse en bois fond plein, calage	1	199	19	141	77	0,5331	0,38	0,45	0,53			0,45	20000	0,45		
	7	2009.0.29	HST	195	148,00								1				Coffre	0,00	30000	0,00		
4	8	2009.0.4	Huile sur bois	105,4	84,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque de mousse de séparatio	1	129	30	102	50	0,3947	0,39	0,39	0,39			0,39	20000	0,00		
	9	Sans	HST	102,00	87,80								1				Coffre	0,00	2000	0,00		
	10	2009.0.7	HST	98,3	73,50													0,00	20000	0,00		

CAISSE NO	ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION										H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local [®]	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG									
5	11	2009.0.9.1	Céramique, métal, peintur	49	25,60	Caisse en bois compartimentée avec plaque de mousse et calage	1	85	38	72	33	0,2326	0,32	0,23	Coffre	0,32	400	0,00	
	12	2009.0.9.2	Céramique, métal, peintur	48,5	24,00												0,00	400	0,00
6	13	2009.0.13	Ivoire, bois, métal, Velours rouge	87	60,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque de mousse de séparation	1	123	85	53	66	0,5541	1,05	0,55	RDC TC4	0,00		1,05	2000
	14	2009.0.95	Ivoire, velours, métal, bois doré	99,50	65,00												0,00		0,00
7	15	2009.0.101	Ivoire, bois, métal, velour	56,80	30,20											0,00		0,00	2000
	16	2009.0.53	Ivoire, métal, velours rouge, bois	79,00	51,00											0,00		0,00	2000
8	17	2009.0.39	toile peinte, bois	163,00	53,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	188	21	67	41	0,2645	0,39	0,26	Coffre	0,39	7000	0,00	
	18	2009.0.21	HST	291	183,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	316	38	224	265	2,6898	1,20	2,40	RDC	2,40	30000	0,00	
9	19	2009.0.24	HST	292	202,00											0,00	50000	0,00	
	20	2009.0.22	HST	245	240,00											2,15	30000	0,00	
	21	2009.0.23	HST	254	240,00											0,00	30000	0,00	

ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION																					
CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	CBM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local°	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
9 Bis	22	Huile sur bois	256,00	196,00	Caisse en bois fond plein, calage	1	290	42	212	259	2,5822	1,22	2	1,22	5,16		RDC	1,22	30000		
10	23	Bois, peinture, or, Métal	218,50	22,00	Caisse en bois fond plein, calage	1	235	21	138	103	0,681	0,49	1	0,49	0,68		1er étage	0,49	5000		
11	24	HST	143,5	109,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	167	24	123	59	0,493	0,40	1	0,40	0,49		Coffre	0,40	30000		
	25	HST	128,50	96,30	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	216	34	73	77	0,5361	0,73	1	0,73	0,54		Coffre	0,73	8000		
12	26	Toile peinte, bois, Métal, cuir	192	58,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	173	19	131	57	0,4306	0,33	1	0,33	0,43		Coffre	0,33	10000		
13	27	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	171	19	131	60	0,4256	0,32	1	0,32	0,43		Coffre	0,32	10000		
	28	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	171	19	131	60	0,4256	0,32	1	0,32	0,43		Coffre	0,32	10000		
14	29	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	171	19	131	60	0,4256	0,32	1	0,32	0,43		Coffre	0,32	10000		
	30	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	171	19	131	60	0,4256	0,32	1	0,32	0,43		Coffre	0,32	10000		
15	31	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	172	19	132	57	0,4314	0,33	1	0,33	0,43		RDC TC4	0,33	10000		
	32	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	172	19	132	57	0,4314	0,33	1	0,33	0,43		RDC TC4	0,33	10000		

ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION																					
CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	GBM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local°	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
16	33	2009.0.45	HST	178	146,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	172	19	133	56	0,4346	0,33	0,33	0,43		Coffre	0,33	20000		
	34	2009.0.46	HST	178	146,00	à la dimension, carton et plaque												0,00	20000		
17	35	2009.0.49	HST	178	146,00	en bois fond plein, calage mousse	1	172	19	132	59	0,4314	0,33	0,33	0,43		RDC TC4	0,33	10000		
	36	2009.0.50	HST	178	146,00	à la dimension, carton et plaque												0,00	10000		
18	37	11 17	laine, soie, coton	400,00	590,00	Rouleau de 30 cm de diamètre + tyvek +	1	428	42	42	98	0,755	1,80	1,80	0,75		RDC	1,80	95000		
	38	11 18	laine, soie, coton	400,00	365,00	Rouleau de 30 cm de diamètre + tyvek +	1	428	38	38	80	0,618	1,63	1,63	0,62		RDC	1,63	80000		
20	39	11 19	laine, soie, coton	400,00	365,00	Rouleau de 30 cm de diamètre + tyvek +	1	428	38	38	82	0,618	1,63	1,63	0,62		RDC	1,63	80000		
	40	2009.0.105	Bois doré	137,50	93,30	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	170	24	117	59	0,4774	0,41	0,41	0,48		RDC TC4	0,41	2000		
22	41	1981.1.1.1	Noyer, soie, métal, or, peintur	125	88,00	Caisse à claire voie + tyvek avec	1	110	85	152	64	1,4212	0,94	0,94	2,84		RDC		0,94	300000	
	42	1981.1.1.2	Noyer, soie, métal, or, peintur	125,00	99,00	Caisse à claire voie + tyvek avec	1	114	89	152	74	1,5422	1,01	1,01	3,08		RDC		1,01	300000	
24	43	1981.1.3	Noyer, soie, métal, or, peintur	112,00	73,50	Caisse à claire voie + tyvek avec	1	124	89	58	42	0,6401	1,10	1,10	0,64		Coffre			1,10	10000

ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION																					
CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	CBM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local°	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
25	44	lirette, laine et chenille, toile de jute	200,00	250,00	Caisse en bois fond plein avec velcro	1	250	14	211	97	0,7385	0,35	2	0,35	1,48		Coffre	0,35	5000		
26	45	Laine, raffia	207	186,00	Caisse en bois fond plein avec velcro	1	356	13	180	110	0,833	0,46	2	0,46	1,67		Coffre	0,46	3000		
27	46	Sisal, coton, propylène, pâte à bois	310,00	240,00	Caisse en bois fond plein avec velcro	1	276	21	248	139	1,4374	0,58	2	0,58	2,87		Coffre	0,58	5000		
28	47	HST	169	169,00	Caisse en bois fond pleth, calage mousse	1	192	22	185	88	0,7814	0,42	2	0,84	1,56		Coffre	0,84	15000		
29	48	HST	145,1	165,10	à la dimension, carton et plaque													0,00	15000		
29	49	HST	220	265,00	Caisse en bois fond pleth, calage	1	282	24	238	150	1,6108	0,68	2	0,68	3,22		Coffre	0,68	31000		
30	50	Huile sur porte tronqué en Peinture sur porte tronqué	187,5	93,00	Caisse en bois fond pleth, calage mousse	1	227	24	108	83	0,5884	0,54	1	0,54	0,59		RDC TC4	0,54	20000		
30	51	Peinture sur porte tronqué	204,00	73,00	à la dimension, carton et plaque													0,00	20000		
31	52	Fusain, acrylique, huile, paillette sur toile	166	134,00	Caisse en bois fond pleth, calage mousse	1	222	28	152	101	0,6582	0,62	2	1,2432	1,32		Coffre	1,24	20000		
31	53	Fusain, acrylique, huile, sur toile	168	134,00	à la dimension, carton et plaque	1	222	28	152	101	0,6582	0,62	2	1,2432	1,32		Coffre	0,00	20000		

ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION																					
CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	CBIM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
54	2006.6.3	Fusain, acrylique, paillette, huile.	133,5	199,00	mousse de séparation													0,00	20000		
32	55	2007.1.1.1	162	114,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	185	24	146	72	0,6482	0,44	1	0,44	0,65		Coffre	0,44	16000		
	56	2007.1.1.2	162,00	130,00														0,00	16000		
33	57	2010.1.1	40	40,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse	1	72	61	64	69	0,2811	0,44	1	0,44	0,28		Coffre	0,44	35000		
	58	2010.1.1	240,00	125,00														0,92			
34	59	2010.3.1	253,3	213,00	Huile sur tissu chinois brodé	1	270	17	230	140	1,0557	0,46	2	0,92	2,11		1er étage	0,00	12000	0,00	
	60	2011.1.1	311,00	240,00	Rouleau de 30 cm de diamètre + tweek +													0,89	12000	0,89	
36	61	2014.1.1.1	208	308,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse													2,15	20000	2,15	
	62	2014.1.1.2	208,00	308,00	à la dimension, carton et plaque de mousse de séparation	1	333	35	229	250	0,6582	1,17	2	2,1508	1,32		1er étage	0,00	20000	0,00	
	63	2014.1.1.3	208,00	308,00	et huile, ripolin vernis et Pastels gras Sur													0,00	20000	0,00	

ANNEXE 2 - PRE-FACTURATION

CAISSE NO	N° INVENTAIRE	MATIERE	HAUTEUR	LONGUEUR	TYPE D'EMBALLAGE	CAISSE	L	Ep	H	KG	CBM	Surf	H sup 150cm	Surf majoré	CBM majoré	Valeur	Local°	FAC LOT 1 - GM	FAC LOT 1 - Ass	FAC LOT 2 - GM	FAC LOT 2 - Ass
37	64	bois, glace	180,00	104,00	Caisse en bois fond plein, calage mousse à la dimension, carton et plaque	1	212	32	140	150	0,9498	0,68	1	0,68	0,95		Coffre			0,68	2000
	65	bois, glace	190,00	110,00																	0,00
38	CNAP 2592	Terre cuite, cordes	100,00	20,00	Caisse en bois compartimentée avec Rouleau de 30 cm de diamètre + tweek +	1	136	30	118	92	0,4814	0,41	1	0,41	0,48		Coffre	0,41	3000		
39	CNAP 2606	Sisal, laine, tissage de haute	180,00	360,00	Rouleau de 20 cm de diamètre + tweek +	1	244	53	53		0,6854	1,29	1	1,29	0,69		RDC	1,29	3000		
40	CNAP 2844	Tapisse en basse lisse	192,00	117,00		1	170	26	23	17	0,1017	0,44	1	0,44	0,10		RDC TC4	0,44	750		
41	2004.JAS.018	HST	129,00	100,00	Carton	1	144	21	170	15	0,5141	0,30	2	0,30	1,03		Coffre	0,30	7500		
41 bis	2004.JAS.019	HST	130,00	100,00	Carton	1	144	21	170	15	0,5141	0,30	2	0,30	1,03		Coffre	0,30	7500		
45		Cadres N°5/27/28/91/32/36			CAISSE BOIS	1	190	98	172	277	3,2026	1,86	2	1,86	6,41		RDC		1,86		
46		Cadres N°29/34/35/33/30/10/71			CAISSE BOIS	1	190	98	172	242	3,2026	1,86	2	1,86	6,41		RDC		1,86		
										40,54	32,94			37,78	66,77		29,28	1136550	12,441	627000	
											LOT 1		29,28	20,00	585,600						
											LOT 2		12,44	10	124,400						
													627000	0,00069	431,063						



EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS
LÉON AGÉT

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15. Boulevard de Briançon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 www.aget.org
 contact@aget.org

210

Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cxi

Expéditeur :
 Destinataire :
 Désignation : DEPOT DES ŒUVRES MADELEINE
 EGLISE DE LA MADELEINE
 Polis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
16.6487	300916	NARCHE P14-017 RNVLT	2016.0556	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

JUILLET

MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC
 Assurance Dépôt

1125.00

3476.46

AOUT

MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC
 Assurance Dépôt

1125.00

3476.46

SEPT

MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC
 Assurance Dépôt

1125.00

3476.46

REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

Facture 2016-17108

16-240-09621 / 16-240-12606

Imputation 160 (324-216.1-303)

BB X011316 / X0114771

nomenclature 620101000

Marché 1613 - P14017

ties 12758

Vo

Mandat 20481
 Bord 3117
 payé le 27/12/2016

Montant à payer = 94978.51 France
 TVA / VAT Nber FR

V.A. acquittée sur débit.
 Les factures sont payables à réception.
 voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	
	05 RIB	3375.00
	T.V.A. %	675.00

NET A PAYER € 14479.38





EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉON AGÉT

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15. Boulevard de Briançon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 w w w . a g e t . o r g

contact@aget.org

Expéditeur : MUSEE ESTIENNE ST JEAN-13100
 Destinataire :
 Désignation : MISE A DISPOSITION D ESPACE
 1ER TRIM 2017
 Colis : 0

210
 Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6550	300317	MARCHE P14-017	2017.0144	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

SELON FACTURE DETAILLEE JOINTE EN ANNEXE
 Taxe fixe, enregistrement-Dossier
 MISE A DISPOSITION D ESPACE 1ER TRIM
 Assurance Dépôt
 REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442
 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

2503.20
 3637.53

Facture 2017-~~05977~~ 06088
 17-240-~~04678~~ 04680
 Imputation ¹⁸⁹/₁₈₀ (324-2161.903)
 BE ~~8205558~~ 005553
 nomenclature ~~71010000~~ 620101000
 marché ~~P13027~~ 1613 P14017
 tiers ~~82788~~ 12758

Joelle Benghez
 Directeur

Handar 7321
 Bord 1115
 payé le 12/06/2017

Net à payer = 43564.53 Francs
 TVA / VAT Nber FR

F.V.A. acquittée sur débit.
 Nos factures sont payables à réception.
 voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	T.V.A. %	NET A PAYER €
FACTURE DETAILLEE	2503.20	20.00 =	3637.53
RIB			500.64
			6641.37



Direction Musées et Patrimoine Culturel

Mairie d'Aix en Provence
Hotel de Ville

13636 Aix en Provence Cedex 1

Marseille , le 30/03/2017

Facture détaillée no 2017-00144
Marche Public P14-017

Musée des Tapisseries			€uro	€uro
<i>janv-17</i>				
Lot no 1	41,72	20	834,40	
	1763650	0,0006875		1212,51
<i>févr-17</i>				
Lot no 1	41,72	20	834,40	
	1763650	0,0006875		1212,51
<i>mars-17</i>				
Lot no 1	41,72	20	834,40	
	1763650	0,0006875		1212,51
			<hr/>	<hr/>
Total Hors Taxes			2503,20	3637,53
TVA 20,00%			500,64	
Total T C			€uro	6641,37



MEMBER  ASSOCIATION OF MUSEUMS



EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉONAGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briçon
 F-13003 MARSEILLE

Tél. + 33 (0) 491 114 500

Fax + 33 (0) 491 114 501

www.agnet.org

contact@agnet.org

Expéditeur :

Destinataire :

Désignation : MUSEE ESTRINNE ST JEAN
 MARCHE P14.017 AVRIL 2017

Colis : 0

210

Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6550	300417	NATIONAL GARDE MEUBLES	2017.0649	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE
MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC Assurance Dépôt REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL				433.60	92.46

**Direction
 du Patrimoine
 et des Musées**

Arrivée
 Le : 27 NOV. 2017

N° 685

Orientation le :

Vers :

Net à payer = 4019.57 France
 TVA / VAT Nber FR

T.V.A. acquittée sur débit.
 Nos factures sont payables à réception.
 Voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	433.60	92.46
	T.V.A. %	20.00 =	86.72





EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉONAGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briançon
F-13003 MARSEILLE
Tél. + 33 (0) 491 114 500
Fax + 33 (0) 491 114 501
www.aget.org

210
Direction Musées et Patrimoine
Culturel
Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

Expéditeur : contact@aget.org

Destinataire :

Désignation : MUSEE ESTRINNE ST JEAN
MARCHE P14.017 MAI 2017

Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6550	310517	NATIONAL GARDE MEUBLES	2017.0650	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE
MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC Assurance Dépôt REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL				433.60	92.46
Net à payer = 4019.57 Francs TVA / VAT Nber FR					
T.V.A. acquittée sur débit. Nos factures sont payables à réception. Voir conditions de vente au verso.			PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	433.60 = 92.46
				T.V.A. %	20.00 = 86.72
				NET A PAYER €	612.78

**Direction
du Patrimoine
et des Musées**

Arrivée
Le : 27 NOV. 2017

N° 684

Orientation le :

Vers :





ETABLISSEMENTS
LÉONAGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briançon
F-13003 MARSEILLE
Tél. + 33 (0) 491 114 500
Fax + 33 (0) 491 114 501
www.aget.org
contact@aget.org

EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - TVA CEE FR 57 057 809 105

210
Direction Musées et Patrimoine
Culturel
Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cxl

Expéditeur :
Destinataire :
Désignation : MUSEE ESTRINNE ST JEAN
MARCHE P14.017 JUIN 2017
Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6550	310617	NATIONAL GARDE MEUBLES	2017.0651	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC
Assurance Dépôt
REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442
CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL

433.60

92.46

Direction du Patrimoine et des Musées	
Arrivée Le :	27 NOV. 2017
N°	683
Orientation le :
Vers :

Net à payer = 4019.57 Francs
TVA / VAT Nber FR

T.V.A. acquittée sur débit.
Nos factures sont payables à réception.
Voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.	433.60	92.46
	T.V.A. %	20.00 =	86.72



Agence Paris : 7, Avenue du Château - F-91750 CHAMPCUEIL

NET A PAYER € 612.78

S.E. ou O. (€)



ETABLISSEMENTS

LÉON AGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briancon
F-13003 MARSEILLE
Tl. + 33 (0) 491 114 500
Fax + 33 (0) 491 114 501
www.aget.org
contact@aget.org

EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
STOCKAGE CLIMATIS - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINS
AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - TVA CEE FR 57 057 809 105

210
Direction Muses et Patrimoine
Culturel
Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

Expditeur :
Destinataire :
Dsignation : MUSEE ESTRINNE ST JEAN
MARCHE P14.017 JUILLET 2017
Colis : 0

N/RFRENCE	DATE	V/RFRENCE	N FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6550	310717	NATIONAL GARDE MEUBLES	2017.0652	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE
MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC Assurance Dpt REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL				433.60	92.46
Net  payer = 4019.57 Francs TVA / VAT Nber FR					
T.V.A. acquitte sur dbit. Nos factures sont payables  rception. Voir conditions de vente au verso.			PICES JOINTES	TOTAL H.T.	433.60 = 92.46
				T.V.A. %	20.00 = 86.72
			NET A PAYER €		612.78





EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉON AGÉT

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briancou
F-13003 MARSEILLE
Tél. + 33 (0) 491 114 500
Fax + 33 (0) 491 114 501
www.aget.org

Direction des Musées et du Patrimoine 210
Arrivée Le: 21 JUL. 2017
Orientation le: 13/05
Vers: TAPISSERIES

Direction Musées et Patrimoine Culturel
Mairie d'Aix en Provence

Expéditeur : MUSEE DES TAPISSERIES
Destinataire :
Désignation : MISE A DISPOSITION D ESPACE + ASS
Oeuvres Tapisseries
Colis : 0

13616 Aix en Provence Cx1

Direction des Musées et du Patrimoine
Arrivée Le: 21 JUL. 2017

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6237	300617	National Marche P14-017	2017.0296	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

FACTURATION du 1er trim 2017
MISE A DISPOSITION D ESPACE TRIMESTRIEL HORS ASS
Assurance Dépôt
JANVIER FEVRIER MARS 2017
REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442
CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

This Invoice must be paid to :
S.M.C - FRANCE
CREDIT DU NORD GROUP
Branch: MARSEILLE NORD ENTR
BIC: SMCTFR2A
Routing Bic: NORDFRPP
Beneficiary: LEON AGET SAS
IBAN: FR7630077048812100150020074

Direction des Musées et du Patrimoine
Arrivée Le: 16 OCT. 2017
N° 592
Orientation le: Vers:

2840.00
4850.04

Net à payer = 54169.19 France
TVA / VAT Nber FR

F.V.A. acquittée sur débit.
Nos factures sont payables à réception.
Voir conditions de vente au verso.

RIB	PIÈCES JOINTES		TOTAL H.T.	2840.00	4850.04
			T.V.A. %	20.00 =	568.00

NET A PAYER € 8258.04





EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - CCP. MARSEILLE 180-84 W - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉON AGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briançon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 www.agnet.org
 contact@agnet.org

Direction
des Musées
et du Patrimoine 210

Arrivée
Le: 21 JUL. 2017

N°

Orientation le :

Vers : 13616 Aix en Provence Cx1

Direction Musées et Patrimoine
Cultuel
Mairie d'Aix en Provence

Expéditeur : MUSEE DES TAPISSERIES
 Destinataire :
 Désignation : MISE A DISPOSITION D ESPACE 2EME TR
 Oeuvres Tapisseries
 Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I.17.6237	300617	NATIONAL Marche P14-017	2017.0297	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

PERIODE du 2eme trimestre 2017
 MISE A DISPOSITION D ESPACE TRIMESTRIEL HORS ASS
 Assurance Dépôt
 AVRIL MAI JUIN 2017

REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442
 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

Direction
des Musées
et du Patrimoine

Arrivée
Le: 21 JUL. 2017

N°

Orientation le : 17/366

Vers :

This Invoice must be paid to :
S.M.C - FRANCE
 CREDIT DU NORD GROUP
 Branch: MARSEILLE NORD ENTR
 BIC: SMCTFR2A
 Routing Bic: NORDFRPP
 Beneficiary: LEON AGET SAS
 IBAN: FR7630077048812100150020074

Direction
des Musées
et du Patrimoine

Arrivée
Le: 16 OCT. 2017

N° 591

Orientation le :

Vers :

Net à payer = 54169.19 Francs
 TVA / VAT Nber FR

T.V.A. acquittée sur débit.
 Nos factures sont payables à réception.
 Voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.		
RIB	2840.00		4850.04
	T.V.A. %	20.00 =	568.00

NET A PAYER € 8258.04

S.E. ou O. (€)





EMBALLAGE - LOGISTIQUE ŒUVRES D'ART - ASSURANCE
 STOCKAGE CLIMATISÉ - TRANSPORTS DIRECTS OU COMBINÉS
 AGENCE EN DOUANE - TRANSFERTS - MANUTENTIONS ET
 INSTALLATIONS - COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORTS
 SIRET 057.809.105.000.26 - APE 5229B - TVA CEE FR 57 057 809 105

ETABLISSEMENTS

LÉONAGET

SAS AU CAPITAL DE 50.000 €

13/15, Boulevard de Briançon
 F-13003 MARSEILLE
 Tél. + 33 (0) 491 114 500
 Fax + 33 (0) 491 114 501
 www.agnet.org
 contact@agnet.org

210
 Direction Musées et Patrimoine
 Culturel
 Mairie d'Aix en Provence

13616 Aix en Provence Cx1

Expéditeur :
 Destinataire :
 Désignation : DEPOT OEUVRES TAPISSERIES P14.017
 JUILLET 2017
 Colis : 0

N/RÉFÉRENCE	DATE	V/RÉFÉRENCE	N° FACTURE	POIDS/WEIGHT	VALEUR/VALUE
I. 17.6237	310717	NATIONAL	2017.0694	0.00	0.00
			INVOICE	TAXABLE	NON TAXABLE

MISE A DISPOSITION D ESPACE MENSUEL HORS ASSURANC
 Assurance Dépôt
 REGLEMENT DE FACTURE SELON LOI 92/1442
 CONFORME A NOTRE DEVIS INITIAL

SOCIETE MARSEILLE DE CREDIT MARSEILLE NORD ENTR
 79 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE
 IBAN FR76 3007 7048 8121 0015 0020074 SMCTFR2A

946.67
 1616.68



Net à payer = 18056.40 Francs
 TVA / VAT Nber FR

T.V.A. acquittée sur débit.
 Nos factures sont payables à réception.
 Voir conditions de vente au verso.

PIÈCES JOINTES	TOTAL H.T.		
INVENTAIRE	946.67		1616.68
	T.V.A. %	20.00 =	189.33

NET A PAYER € 2752.68





MAIRIE D'AIX EN PROVENCE
DIRECTION DES MUSEES ET DU
PATRIMOINE CULTUREL
19 RUE GASTON DE SAPORTA
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX
TVA CEE FR

Date 30/06/2017

FACTURE 17/6 - 95700

Compte comptable 411MAIRIEAIX

TVA CEE FR 39 309 634 582

A l'attention de Madame TRAMIER

V/ref:

Devis 80633 Intervention du 01/06/2017 au 30/06/2017

MARCHE N°P14-018 - LOT N°2 / PRESTATION DE CONSERVATION
EXTERNALISEE D'ŒUVRE D'ART ET D'OBJETS DANS UN SITE NE PRESENTANT
PAS DE CONDITIONS CLIMATIQUES SPECIFIQUES

JUIN 470,34 + 27 + 20,25 + +216 + 297 + 8032	9 062,59
Total Intervention:	9 062,59

€ TOTAL HT:	9 062,59
TVA: 20 %	1 812,52
TOTAL TTC:	10 875,11

Dix mille huit cent soixante-quinze euros et onze cents

Modalités de règlement : 30 j date fact (Loi 2006-10 du 05/01/06) le 30/07/2017

En cas de non respect de ces conditions, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est exigible
(Décret du 02 octobre 2012, applicable au 1er janvier 2013).

TVA acquittée sur encaissements

Pénalités de retard de paiement : 1.5% par mois

Aucun escompte pour paiement anticipé.



LES HOMMES DE L'ART

1 bis, rue Edouard Aubert - Z.I. des Ciroliers - 91700 - FLEURY MEROGIS - France

Tél. (33) ou (0) 1 60 16 32 32 - Fax (33) ou (0) 1 69 04 50 00 - E-mail: bovis transports@bovis.fr - CGV accessibles sur www.bovis.fr

SAS au capital de 1000000 € - R.C.S. EVRY 309 634 582 00030 - Code APE 4942Z - VAT n° : FR 39 309 634 582



MOIS	ETAT DES PRESTATIONS FOURNIES AU 1 ^{ER} TRIMESTRE										MARS				IBR INDUSTRIE		
	AVRIL					MAI					JUN				COUT TOTAL TTC		
PRESTATIONS	Date d'entrée	Date de sortie	Valeur d'assurance	Nombre de M2 utilisés	Forfait unitaire au M2 en € HT	Cout de stockage en € HT	Cout assurance HT	TVA	Coût en € TTC	Nombre de M2 utilisés	Forfait unitaire au M2 en € HT	Cout de stockage en € HT	Cout assurance HT	TVA	Coût en € TTC	Coût en € TTC	IBR INDUSTRIE

Entrepôt non climatisé : matériel d'exposition

Mission Art lyrique																	
Pavillon Verdère	20/11/14			30	13,5	405	65,34	34,06	470,34	30	13,5	405	65,34	34,06	470,34	584,4	
Musée du Vail Au				2	13,5	27		5,4	27	2	13,5	27		5,4	27	32,4	
Valorisation des biens mobiliers	03/04/17			1,5	13,5	20,25		4,05	20,25	1,5	13,5	20,25		4,05	20,25	24,30	

Entrepôt non climatisé : lapidaire, objets métalliques, archives papier, autre...

Mission Art lyrique				10	13,5	210	0	20%	259	10	13,5	210	0	20%	259	259	
Pavillon Verdère																	
Musée du Vail Au				22	13,5	297	0		297	22	13,5	297	0		297	356,4	
Valorisation des biens mobiliers																	

Entrepôt non climatisé : décors de théâtre

Mission Art lyrique				595	13,5	8 032			8 032	595	13,5	8 032			8 032	9 639	28 918
Pavillon Verdère																	
Musée du Vail Au																	
Valorisation des biens mobiliers																	
PRESTATIONS								TVA	Coût en € TTC					TVA	Coût en € TTC		

Prestations annexes à la conservation (manutention, emballage, déballage)

PRESTATIONS	Valeur totale des œuvres en conservation	Taux d'assurance	Coût mensuel en € TTC	Valeur totale des œuvres en conservation	Taux d'assurance	Coût mensuel en € TTC	Valeur totale des œuvres en conservation	Taux d'assurance	Coût mensuel en € TTC
Assurance des œuvres									

Cacher, date et signature du titulaire

29/06/2017

BOUYX TRANSPORTS SA
 1 Bis Rue Edouard Aubelet - Z.I. des Croitiers
 91712 FLEURY-MÉROGIS - FRANCE
 Tél. 01 60 16 32 32 - Fax 01 69 04 50 00
 ATE-592 Z - SIRET 592 634 592 0009 - I.E. 5926545920009 - Capital 1.000.000 €



Direction des Musées et du Patrimoine	
Arrivée Le :	22 SEP. 2017
N°	504
Orientation le :	
Vers :	

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE
DIRECTION DES MUSEES ET DU
PATRIMOINE CULTUREL
19 RUE GASTON DE SAPORTA
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX
TVA CEE FR

Date 31/08/2017

FACTURE 17/8 - 96745

Compte comptable 411MAIRIEAIX

TVA CEE FR 39 309 634 582

A l'attention de Madame TRAMIER

V/ref:

Devis 80633 Intervention du 01/07/2017 au 31/08/2017

MARCHE N°P14-018 - LOT N°2 / PRESTATION DE CONSERVATION
EXTERNALISEE D'ŒUVRE D'ART ET D'OBJETS DANS UN SITE NE PRESENTANT
PAS DE CONDITIONS CLIMATIQUES SPECIFIQUES

JUILLET 216 + 405 + 324 + 20,25 + 8 032	9 062,59
Total Intervention:	9 062,59

€ TOTAL HT:	9 062,59
TVA: 20 %	1 812,52
TOTAL TTC:	10 875,11

Dix mille huit cent soixante-quinze euros et onze cents

Modalités de règlement : 30 j date fact (Loi 2006-10 du 05/01/06) le 30/09/2017

En cas de non respect de ces conditions, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est exigible
(Décret du 02 octobre 2012, applicable au 1er janvier 2013).

TVA acquittée sur encaissements

Pénalités de retard de paiement : 1.5% par mois

Aucun escompte pour paiement anticipé.



LES HOMMES DE L'ART

1 bis, rue Edouard Aubert - Z.I. des Ciroliers - 91700 - FLEURY MEROGIS - France

Tél. (33) ou (0) 1 60 16 32 32 - Fax (33) ou (0) 1 69 04 50 00 - E-mail: bovistransports@bovis.fr - CGV accessibles sur www.bovis.fr

SAS au capital de 1000000 € - R.C.S. EVRY 309 634 582 00030 - Code APE 4942Z - VAT n° : FR 39 309 634 582



MOIS	JUILLET										AOÛT										TIR TRIMESTRIERE			
	Date d'émission	Valeur d'émission	Nombre de M3 utilisés	Forfait unitaire à M3 en € HT	Coût de stockage en € HT	Coût assurance HT	Coût Total HT en €	TVA	Coût en € TTC	Nombre de M3 utilisés	Forfait unitaire à M3 en € HT	Coût de stockage en € HT	Coût assurance HT	Coût Total HT en €	TVA	Coût en € TTC	Nombre de M3 utilisés	Forfait unitaire à M3 en € HT	Coût de stockage en € HT	Coût assurance HT	Coût Total HT en €	TVA	Coût en € TTC	
Entrepôt non climatisé : matériel d'exposition																								
Mission Art Lyrique			16	13,5	216 €	0 €	216 €	20%	259 €	16	13,5	216 €	0 €	216 €	20%	259 €								
Forfait Vendôme	2011114		30	13,5	405	65,34	470,34	34,06	564,4	30	13,5	405	65,34	470,34	34,06	564,4								1 120,80 €
Musée de Villé Als			24	13,5	324	0	324	64,8	388,8	24	13,5	324	0	324	64,8	388,8								
Valorisation des biens mobiliers	0306417		1,5	13,5	20,25 €		20,25 €	4,05	24,30 €	1,5	13,5	20,25 €		20,25 €	4,05	24,30 €								46,80 €
Entrepôt non climatisé : décors de théâtre																								
Mission Art Lyrique	2011114		595	13,5	8 032 €		8 032 €		9 639 €	595	13,5	8 032 €		8 032 €		9 639 €								19 278 €
Forfait Vendôme																								
Musée de Villé Als																								
Valorisation des biens mobiliers																								
Prestations annexes à la conservation (manutention, emballage, déballage)																								
PRESTATIONS																								
Assurance des œuvres																								
PRESTATIONS ANNEXES A LA CONSERVATION (MANUTENTION, EMBALLAGE, DEBALLAGE)																								
PRESTATIONS																								
Assurance des œuvres																								

31 108 12017



**PRESTATIONS DE CONSERVATION EXTERNALISEE
ET TRANSPORT D'ŒUVRES D'ART PRECIEUSES ET D'OBJETS**

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE

- La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après dénommée « La Ville »,
d'une part,

ET

- La Société Léon AGET, représentée par Monsieur Roland AGET , 13/15 Boulevard de Briançon, 13003 Marseille, SIRET 057.809.105.000.26,

ci-après dénommée « Le prestataire »,
d'autre part,

ci-après dénommées « Les parties»,

PREAMBULE

Le marché P 14-017 relatif à la conservation externalisée et au transport d'œuvres d'art précieuses et d'objets dans un site présentant des conditions climatiques spécifiques a été notifié le 1^{er} août 2014 à la Société Léon AGET.

Le marché a été conclu pour une période de 1 an à compter de la date de sa notification et reconductible de manière expresse par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 5 ans.

Ce marché à bons de commande a été passé en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics alors applicable avec un montant minimum annuel de 35 000 € H.T et un montant maximum annuel de 100 000 € H.T, les prestations étant rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

En début de la période de reconduction n° 3, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017, la Ville a reçu de la société AGET titulaire du marché trois factures correspondant à des prestations portant sur plusieurs mois et se chevauchant sur deux périodes différentes, la période n° 2 (du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016) et la période n° 3, lesquelles auraient dû être rejetées et scindées par période.

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
2016.0480 Estienne de Saint Jean	Juillet et Août 2016	622,94 184,92*	124,59 0,00	932,45
2016.0490 Tapisseries	Sept. 2015 à août 2016	8 520,00 14 550,11*	1 704,00 0,00	24 774,11
2016.0556 Madeleine	Juillet, Août et Sept. 2016	3 375,00 10 429,38*	675,00 0,00	14 479,38

* *montant non taxable (assurance)*

Elles ont été mandatées en l'état sur la période n° 3, ayant pour conséquence le règlement d'un montant total de 28 002,18 € TTC relevant de la période n° 2, indûment imputé sur la période n° 3 et décomposé comme suit :

- Estienne de Saint Jean – mois de juillet 2016 – montant de 466,22 € TTC
- Tapisseries – mois de septembre 2015 à juillet 2016 – montant de 22 709,50 € TTC
- Madeleine – mois de juillet 2016 – montant de 4 826,46 € TTC

En cours de période n° 3, la facture 2017.0144 du 30/03/2017 relative au 1^{er} trimestre 2017 pour Estienne de Saint Jean a été mandatée, alors même que le justificatif n'était pas concordant.

L'erreur a été relevée lors de la facturation du 2^{ème} trimestre 2017, laquelle a été rejetée et a donné lieu à de nouvelles factures mensuelles d'un montant de 612,78 € TTC.

La ville a donc réglé un montant de 6 641,37 € TTC au lieu de 1 838,34 € TTC (correspondant à 612,78 € TTC x 3).

Il ressort un trop perçu par la Société AGET de 4 803,03 € TTC.

Il découle de ce qui précède un dépassement du seuil du marché.

Le reste à payer à la Société AGET, titulaire du lot 1, se décompose de la manière suivante :

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
2017.0649 Estienne de Saint Jean	Avril 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0650 Estienne de Saint Jean	Mai 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0651 Estienne de Saint Jean	Juin 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78

2017.0652 Estienne de Saint Jean	Juillet 2017	433,60 92,46*	86,72 0,00	612,78
2017.0296 Musée des Tapisseries	Jan. Fév. Mars 2017	2 840,00 4 850,04*	568,00 0,00	8 258,04
2017.0297 Musée des Tapisseries	Avr. Mai Juin 2017	2 840,00 4 850,04*	568,00 0,00	8 258,04
2017.0694 Musée des Tapisseries	Juillet 2017	946,67 1 616,68*	189,33 0,00	2 752,68
TOTAL		20 047,67	1 672,21	21 719,88

* *montant non taxable (assurance)*

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Prestations réalisées

Le montant total des prestations réalisées par la Société AGET se chiffre à :
136 861,25 € TTC.

La somme de 119 944,40 € TTC a été versée par la Ville dans le cadre du marché P 14-017.

Un trop perçu par la Société AGET d'un montant de 4 803,03 € TTC sur la facture 2017.0144 précitée Estienne de Saint Jean doit être restitué à la Ville.

Le montant des prestations restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché P 14-017, réalisées par la Société AGET jusqu'au 31 juillet 2017 et non réglées, se chiffre à : 16 916,85 € TTC (21 719,88 – 4 803,03).

Récapitulatif du dépassement du montant sur la période N° 3 - du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 :

Reste sur marché sur la période : 373,83 TTC

Reste engagé sur la période : 148 € TTC

Trop perçu : 4 803,03 € TTC

Le montant total du dépassement est de 16 395,02 € TTC (16 916,85 – (373,83 + 148,00)) et représente 13,66 % du montant global de la période n° 3.

ARTICLE 2 – Autres clauses

Le présent protocole transactionnel a donc pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées par la Société AGET au titre du marché P 14-017 et non réglées pour la période de renouvellement n° 3 du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017.

Le présent protocole transactionnel ne tient pas lieu d'avenant de prolongation de la durée du marché ou d'augmentation de son montant maximum, il est strictement circonscrit au

règlement des factures en attente selon les caractéristiques décrites ci-dessus

ARTICLE 3 – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Pour le prestataire

Société Léon AGET
M. Roland AGET

**PRESTATIONS DE CONSERVATION EXTERNALISEE
ET TRANSPORT D'ŒUVRES D'ART PRECIEUSES ET D'OBJETS**

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE

- La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, agissant en qualité de représentant du Pouvoir Adjudicateur et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après dénommée « La Ville »,
d'une part,

ET

- La Société BOVIS, représentée par Monsieur Jean-Claude CANALS , 1 bis rue Edouard Aubert – Z.I. des Ciroliers – 91700 Fleury Mérogis, SIRET 309.634.582.000.30,

ci-après dénommée « Le prestataire »,
d'autre part,

ci-après dénommées « Les parties»,

PREAMBULE

Le marché P 14-018 relatif à la conservation externalisée et au transport d'œuvres d'art précieuses et d'objets dans un site ne présentant pas des conditions climatiques spécifiques a été notifié le 1^{er} août 2014 à la Société BOVIS.

Le marché a été conclu pour une période de 1 an à compter de la date de sa notification et reconductible de manière expresse par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 5 ans.

Ce marché à bons de commande a été passé en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics alors applicable avec un montant maximum annuel de 100 000 € H.T, les prestations étant rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau de prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché a été initialement lancé pour assurer la conservation externalisée des œuvres de

l'église de la Madeleine.

Durant la période de reconduction n° 3, du 1 août 2016 au 31 juillet 2017, la Ville a poursuivi d'autres chantiers nécessitant le transfert impératif d'œuvres d'art et a dû régulariser la conservation des collections de décors du festival 1949-1972.

Ces opérations ont provoqué le dépassement du plafond maximum du marché.

Le reste à payer à la Société BOVIS, titulaire du lot 2, se décompose de la manière suivante :

SITUATIONS	MOIS	Montant H.T	Montant TVA	Montant TTC
17/6-95700	Juin 2017	9 062,59	1 812,52	10 875,11
17/8-96745	Juillet 2017	9 062,59	1 812,52	10 875,11
TOTAL		18 125,18	3 625,04	21 750,22

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Prestations réalisées

Le montant total des prestations réalisées par la Société BOVIS se chiffre à :
109 181,10 € H.T (soit 131 017,32 € TTC).

La somme de 91 055,92 € HT (soit 109 267,10 € TTC) a été versée par la Ville dans le cadre du marché P 14-018.

Le montant des prestations restant à la charge de la Ville dans le cadre du marché P 14-018, réalisées par la Société BOVIS jusqu'au 31 juillet 2017 et non réglées, se chiffre à : 18 125,18 € HT (soit 21 750,22 € TTC)

Récapitulatif du dépassement du montant sur la période N° 3 - du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 :

Reste sur marché : 10 732,90 € TTC

Reste engagé sur la période : 0 € TTC

Le montant total du dépassement est de 11 017,32 € TTC (21 750,22 – 10 732,90) et représente 9,18 % du montant global de la période n° 3.

ARTICLE 2 – Autres clauses

Le présent protocole transactionnel a donc pour effet de constituer un titre exécutoire afin de permettre le paiement des prestations exécutées par la Société BOVIS au titre du marché P 14-018 et non réglées pour la période de renouvellement n° 3 du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017.

Le présent protocole transactionnel ne tient pas lieu d'avenant de prolongation de la durée du marché ou d'augmentation de son montant maximum, il est strictement circonscrit au règlement des factures en attente selon les caractéristiques décrites ci-dessus.

ARTICLE 3 – Renonciation à tout recours

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil. En contrepartie de la présente, les parties se déclarent satisfaites du règlement qui est fait de cette affaire et de la reconnaissance de leurs droits et obligations réciproques. Elles renoncent à tout recours ou à toute instance et action en justice au titre des opérations objet du présent protocole transactionnel devant quelle que juridiction que ce soit.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur à la date de sa notification.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Pour le prestataire

Société BOVIS
M. Jean-Claude CANALS